
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 16 JUIN 1999

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 16 juin 1999*

Aujourd'hui, à neuf heures treize minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 2 Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale
- n^o 70 Loi visant à assurer les services essentiels à l'Office municipal d'habitation de Montréal

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.